



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 121953

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conséquences de la disparition des écoles infirmières formant au diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique. En effet, quinze ans après la fermeture des écoles pour infirmiers de secteur psychiatrique, les dégâts sont considérables pour les patients comme pour les infirmiers désormais non préparés à la spécialité psychiatrique. Les services de soins ne sont plus assez contenant, les patients sont remis à la rue sans prise en charge efficace, la violence s'intensifie dans la société comme dans les structures d'accueil. Cette situation se trouve aggravée par les départs à la retraite de ces dernières années, qui vident les services de soins d'équipes infirmières spécialisées et expérimentées. Par ailleurs, la médicalisation du soin et le recours aux drogues en psychiatrie de l'adulte et de l'enfant est favorisée et amplifiée, l'approche organiciste est privilégiée au détriment de l'approche psychanalytique. Aussi, en vertu des conceptions humanistes et sociales qui régissent notre système de santé mentale, elle lui demande s'il entend rétablir le diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121953

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3510